

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 28 mars 2019 à 20h à la salle de la Mairie sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Il invite alors l'assemblée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 07 mars 2019 ainsi que sur l'ordre du jour de la présente séance. L'un et l'autre sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil procédant ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

➤ **Intervention de Monsieur LOUVET de la Société AGRIPRO pour la présentation d'un système de couverture GPS :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Société AGRIPRO souhaite faire une présentation d'un système de couverture GPS permettant une limitation ainsi qu'une meilleure régulation des instants et traitements agricoles. Ce dispositif semble intéresser plusieurs agriculteurs locaux. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LOUVET pour la présentation de son système.

Monsieur LOUVET explique à l'assemblée qu'il souhaitait installer une antenne de Géolocalisation à l'intérieur du clocher sur l'Eglise de Pollet. Après vérification, pour un bon fonctionnement du système, il serait nécessaire d'installer cette antenne à l'extérieur. Monsieur le Maire s'oppose à cette solution et propose à Monsieur LOUVET de trouver un autre emplacement.

➤ **Information des décisions prises par le Maire au titre des délégations de pouvoir données par le Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de démission de Mr CANDELA du Conseil Municipal au motif qu'en sa qualité de membre de l'opposition, celui-ci considère que les avis qu'il émet ne sont pas pris en compte. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il accepte cette démission et qu'il l'a ensuite transmise à Monsieur le Préfet.

Dès lors, compte tenu des nouvelles dispositions du code électoral Monsieur le Maire va contacter la personne figurant sur la liste concurrente juste après la personne démissionnaire pour lui proposer de siéger au Conseil Municipal.

➤ **Demande de subvention DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) pour les travaux de rénovation de la Mairie :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude RAPPY qui nous informe que pour les travaux de rénovation de la Mairie, nous pouvons déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR.

Cette somme s'élève à **50 000.00 €**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux).

➤ **Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2019 :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, conformément au souhait exprimé par l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire, le taux d'imposition des trois taxes directes locales reste inchangé pour l'exercice 2019. Ainsi elles demeurent fixées comme suit :

- * Taxe d'habitation : 12.90 %
- * Taxe foncière (bâti) : 14.66 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 44.46 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas augmenter le taux d'imposition des trois taxes directes locales.

➤ **Vote des Budgets Primitifs 2019 :**

Monsieur le Maire précise que, pour le budget général de la commune, celui-ci a été élaboré par la Commission Finances selon les éléments retenus par l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire et selon les chiffres connus qui nous ont été communiqués par les services de l'Etat et autres.

Monsieur le Maire précise également que compte tenu des évolutions prévisibles de certains chiffres, il y aura lieu de procéder à des modifications budgétaires en septembre conformément aux textes.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget général a été construit avec pour objectif de maintenir, voire réduire sur certains postes les dépenses de fonctionnement toutes catégories confondues, de maintenir sensiblement au même niveau les aides apportées aux clubs, associations sportives et culturelles de la commune. Les aides aux élèves de la commune scolarisés dans les établissements d'enseignement technique sont maintenues.

Enfin, Monsieur le Maire informe que ce budget primitif a été soumis aux services du Trésor Public.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude RAPPY pour présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement et du CCAS, en remerciant à la fois les membres de la commission ainsi que le personnel administratif.

Adopte les budgets communaux 2019 s'équilibrant en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

* **Budget général** : à la somme de **2 795 464.33 €** en fonctionnement et **2 962 430.69 €** en investissement (dépenses de l'exercice 2019 : **2 710 041.07 €**; restes à réaliser 2018 : **252 389.62 €**).

* **Budget des services de l'eau et de l'assainissement** : à la somme de **673 405.66 €** en exploitation et **1 384 148.31 €** en investissement.

* **Budget du CCAS** : à la somme de **7 204.36 €**

➤ **Questions et communications diverses** :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 26 mai 2019 se dérouleront les Elections Européennes. En conséquence, il demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de réserver impérativement cette date pour participer à la tenue des bureaux de vote et demande également à toutes les bonnes volontés de se faire connaître pour faciliter le déroulement de cette consultation citoyenne.

A la question posée sur la date des prochaines Elections Municipales, Monsieur le Maire précise qu'il n'a connaissance d'aucunes informations si ce n'est qu'elles auront lieu en Mars 2020. Monsieur le Maire profite de cette tribune pour dire qu'il entend et qu'on lui rapporte aussi, un certain nombre de commentaires, de rumeurs, pour le moins farfelues sur ce sujet depuis quelques temps.

Aussi pour être parfaitement transparent et précis, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne briguera pas de nouveau mandat.

A 22h30, l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire déclare la séance close.

Fait à ST MAURICE DE GOURDANS,

Le 11 avril 2019

Le Maire,

Fabrice VENET